

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	<b>No SD</b> SD-2023-2206
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver des honoraires supplémentaires ainsi qu'une majoration des coûts à Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c dans le cadre du contrat OS-SP-30048 pour l'aménagement et mise aux normes de l'hôtel de ville de Laval	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 12-Souvenir-Labelle		
<p><b>Actions :</b> HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES</p> <p><b>Demande d'achat :</b> Oui  <b>CT requis :</b> Oui</p> <p><b>Contrat</b>  <b>No contrat :</b> OS-SP-30048  <b>Montant :</b> 2 242 230,95 \$  <b>Mode de sollicitation :</b> OS-SP Services professionnels  <b>Type de contrat :</b> Service(s) professionnel(s)</p> <p><b>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</b>          Service des immeubles, parcs et espaces publics</p> <p><b>Projet(s)</b>          16444</p> <p><b>Localisation(s)</b>          1, place du Souvenir</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	<b>No SD</b> SD-2023-2206												
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-11-01</td> <td>CM-20221101-1006</td> <td>AUTORISATION DE PAIEMENT - CONTRAT OS-SP-30048</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou          APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser le paiement d'un montant forfaitaire de 344 925 \$ à l'adjudicataire du contrat OS-SP-30048, Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c., pour les services professionnels, projet multidisciplinaire, pour la préparation du programme fonctionnel et technique (PFT), des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville, de reconstruction de l'annexe du bâtiment et d'aménagement extérieur, et ce, pris à même les sommes disponibles au Règlement numéro L-12814-F, le tout conformément au mécanisme de paiement unilatéral prévu aux articles 3.17.2, 3.25 et 3.27 du cahier des charges de ce contrat.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2022-4727)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2020-12-01</td> <td>CM-20201201-1037</td> <td>ADJUDICATION - CONTRAT OS-SP-30048</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules          APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat OS-SP-30048 à Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c. pour les services professionnels, projet multidisciplinaire, pour la préparation du programme fonctionnel et technique (PFT), des plans et devis ainsi que les services durant la construction dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville, de reconstruction de l'annexe du bâtiment et d'aménagement extérieur, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:</p> <p>la phase «planification - élaboration du programme fonctionnel et technique» comprenant les services préparatoires ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT), au montant de 160 390,12 \$;</p> <p>la phase «réalisation - élaboration des plans et devis et appel d'offres pour les travaux», comprenant la préparation des plans et devis, l'analyse des risques et de la valeur, ainsi que les services de support pour l'appel d'offres des travaux, au montant de 789 809,27 \$;</p> <p>la phase «exécution - surveillance des travaux», au montant de 517 416,24 \$;</p> <p>la phase «clôture - fermeture des dossiers», comprenant l'acceptation provisoire et l'acceptation définitive, au montant de 18 396 \$;</p> <p>les phases «autres services» et «autres frais», comprenant les services de gestion et de coordination, de développement durable, de mise en service de base ainsi que les services pour la gestion en mode BIM et tous les autres services et frais directs ou indirects reliés à ces besoins, au montant de 269 961,30 \$;</p> <p>ces 3 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;</p> <p>et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder aux phases «planification - élaboration du programme fonctionnel et technique», «réalisation - élaboration des plans et devis et appel d'offres pour les travaux», «autres services» et «autres frais» dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit et que les documents conformes exigés par le Service de l'approvisionnement auront été remis à ce service;</p> <p>de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30048.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2020-4861)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-11-01	CM-20221101-1006	AUTORISATION DE PAIEMENT - CONTRAT OS-SP-30048	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-12-01	CM-20201201-1037	ADJUDICATION - CONTRAT OS-SP-30048
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-11-01	CM-20221101-1006	AUTORISATION DE PAIEMENT - CONTRAT OS-SP-30048												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2020-12-01	CM-20201201-1037	ADJUDICATION - CONTRAT OS-SP-30048												

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	<b>No SD</b> SD-2023-2206
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>À l'issue du processus de médiation entre la Ville de Laval et Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c (AdIR), enclenché en décembre dernier en conformité avec l'article 3.25 du Cahier des charges du contrat OS-SP-30048 et terminé en février 2023, la médiatrice, Me Sophie Truesdell-Ménard, a rendu un avis écrit contenant ses recommandations pour le règlement de cette réclamation au montant de 760 000,00 \$ (avant taxes).</p> <p>Un paiement d'un montant forfaitaire de 300 000 \$ (avant taxes), autorisé au SD-2022-4727, a été versé en décembre dernier en attendant l'issue de la médiation en guise de compensation pour les honoraires supplémentaires réclamés par le fournisseur pour cette réclamation qui s'élevait dans sa plus récente version à 1 487 210\$ avant les taxes applicables. À cette réclamation s'ajoutent des honoraires pour services additionnels pour des services d'arpentage, de sécurité et télécommunications, de certification LEED V4, pour un spécialiste en enveloppe et vitrier au montant forfaitaire de 128 950 \$ (avant taxes).</p> <p>Résumé de la demande (avant taxes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Majoration des coûts (Plans et devis) : 760 000,00\$</li> <li>Montant forfaitaire déjà payé (CT 1720240) : (300 000,00) \$</li> <li>Montant forfaitaire restant à payer : 460 000,00\$</li> <li>Honoraires additionnels 128 950,00 \$</li> </ul> <p>Montant total de la présente demande 588 950,00 \$</p> <p>Le fournisseur a signé le reçu-quittance joint au présent sommaire décisionnel selon l'avis de la médiatrice. Les plans et devis définitifs sont actuellement en cours de réalisation et seront livrés à 100% au plus tard le 15 juillet 2023.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Le présent investissement de 618 324 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du projet « Mise aux normes de l'hôtel de ville de Laval » pour lequel un montant de 29 589 000 \$ est prévu au PTI dont 1 000 000 \$ en 2023. Dépense financée à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p> <p>Une subvention de 2,6M dans le cadre du Plan Climat - Volet décarbonation a été obtenue pour ce projet.</p>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de prendre acte du reçu-quittance signé par Affleck de la Riva architectes s.e.n.c. daté du 06 avril 2023;</p> <p>(CT:1748748)</p> <p>de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires ainsi qu'une majoration des coûts à Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c dans le cadre du contrat OS-SP-30048 au montant de 677 145,26\$ (taxes incluses)</p> <p>(CT:1748748)</p> <p>d'autoriser des crédits au montant de 618 324 \$ (taxes nettes incluses) pour assurer le financement des honoraires supplémentaires ainsi qu'une majoration des coûts dans le cadre du règlement hors cour pour le contrat OS-SP-30048 visant l'aménagement et mise aux normes de l'hôtel de ville de Laval, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	<b>No SD</b> SD-2023-2206
<b>CERTIFICATION</b>		
Numérotation des finances : 1748748 Coût estimé affectant l'année en cours : <b>618 323,88 \$</b> CM requis : Oui		
<b>Annotation(s)</b>		
2e recommandation au CM seulement. Le financement de 618 324\$ ne va pas au CM		
<b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b>		
LEFEBVRE, Madame LISON (54347)		2023-05-25
		AN - MS - JR